

Panorama des programmes européens 2014-2020

version provisoire

LIFE 2014-2020

Domaine / Thématique	Objectifs du programme	Mesures du programme	Type d'appel à projet	Structure gestionnaire du programme
Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - transition énergétique - application de la législation environnement et climat - gouvernance environnementale 	Sous programme Environnement : - Environnement et utilisation rationnelle des ressources; - Biodiversité - Gouvernance et information en matière d'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> -Projet d'assistance techniques - Projets intégrés - Projets traditionnels - Projets préparatoires - Projets de renforcements des capacités 	DG Environnement : http://ec.europa.eu/environment/life/
		Sous programme Climat : - Atténuation du changement climatique; - Adaptation au changement climatique; - Gouvernance et information sur le climat		

ERASMUS +

Domaine / Thématique	Objectifs du programme	Mesures du programme	Structure gestionnaire du programme	Lien vers le descriptif du programme	Lancement attendu
Formation et éducation tout au long de la vie	Renforcer les compétences de tous, favoriser le développement personnel et améliorer l'aptitude à l'emploi : Enseignement scolaire ; Enseignement et formation professionnels ; Enseignement supérieur ; Éducation des adultes ; Secteur Jeunesse	Action Clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage (bourse de mobilité)	DG Éducation et Culture et Agence française Europe Éducation Formation France (2e2f)	http://www.erasmusplus.fr/penelope	Ouvert
		Action clé 2 : Coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques			Ouvert
		Action clé 3 : Le soutien à la réforme des politiques (pour les structures d'envergure nationale)			Ouvert

Horizon 2020

Domaine / Thématique	Objectifs du programme	Mesures du programme	Structure gestionnaire du programme	Lien vers le descriptif du programme
Recherche et Développement et Innovation	Soutien à la recherche et l'innovation et promotion du potentiel industriel des politiques relatives à l'innovation, à la recherche et au développement technologique	Priorité 1 : Excellence scientifique Équipe de chercheurs ; collaboration interdisciplinaires ; formation ; infrastructures européennes	Commission européenne - DG RECHERCHE	http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020 ou http://www.horizon2020.gouv.fr/
		Priorité 2 : Primauté industrielle Technologies génériques et industrielles ; Accès au financement à risque ; Innovation dans les PME		
		Priorité 3 : Défis de société santé ; sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine ; bio-économie ; énergies ; transports ; changement climatique, sociétés inclusives, novatrices		

Europe pour les Citoyens

Domaine / Thématique	Objectifs du programme	Mesures du programme	Structure gestionnaire du programme
Développement de la Citoyenneté européenne	Contribuer à développer la capacité des organisations civiques à encourager les citoyens à participer à la vie démocratique de l'Union	Volet 1. Mémoire européenne : recherche, enseignement non formel, débats publics, expositions, etc. au moins 1 pays / maximum : 100 000 euros par projet	EACEA (Agence exécutive Éducation, audiovisuel et culture) http://eacea.ec.europa.eu Point de contact national : http://www.europepourlescitoyens.org
		Volet 2. Engagement démocratique et participation civique 2.1 Jumelage de villes : rassembler un large éventail de citoyens originaires de villes jumelées autour de thématiques définies chaque année au moins 2 pays / Max : 25 000€ 2.2 Réseaux de villes : série d'activités avec des groupes cibles définis autour d'un sujet d'intérêt commun au moins 4 pays / Max : 150 000€ 2.3 Projets de la société civile : Promotion d'un engagement dans la société et de la solidarité ; Recueil d'opinions ; Voluntariats au moins 4 pays / Max : 150 000€	

EuropeAid

Domaine / Thématique	Objectifs du programme	Mesures du programme	Structure gestionnaire du programme	Lien vers le descriptif du programme	Lancement attendu
Coopération et développement avec les pays tiers	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la pauvreté dans le monde - Assurer le développement durable; - Promouvoir la démocratie, la paix et la sécurité. 	Appels à propositions sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Démocratie et droits de l'Homme - Environnement - Acteurs non étatiques et autorité locale dans le développement - Sécurité alimentaire - migrations et asile - Développement social et humain - Instruments de stabilité - Sûreté nucléaire 	EuropeAid (DG développement et coopération) http://ec.europa.eu/europeaid	http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index_fr.htm	Ouvert En continue

Programme « Droits, égalité et citoyenneté »

Domaine / Thématique	Objectifs du programme	Mesures du programme	Structure gestionnaire du programme	Lien vers le descriptif des appels à propositions
Égalité et les droits de la personne, tels qu'ils sont consacrés dans le traité sur l'Union européenne 439 millions d'€	Groupe 1 : <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir la mise en œuvre effective du principe de non- discrimination - prévenir le racisme, la xénophobie, l'homophobie et d'autres formes d'intolérance - promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées - promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes Groupe 2 : <ul style="list-style-type: none"> - prévenir et combattre toutes les formes de violence envers les enfants, les jeunes et les femmes et autres groupes à risque - promouvoir et protéger les droits de l'enfant; - contribuer à assurer la protection de la vie privée et des données à caractère personnel - donner aux personnes en leur qualité de consommateurs ou d'entrepreneurs les moyens de faire respecter leurs droits 	Activités d'analyse, (collecte de données, études, recherches, enquêtes, guides, matériel pédagogique, des ateliers, séminaires, ...)	DG Justice http://ec.europa.eu/justice	http://ec.europa.eu/justice/grants1/open-calls/index_fr.htm

EUROPE CREATIVE - Volet Culture

Domaine / Thématique	Objectifs du programme	Mesures du programme	Structure gestionnaire du programme	Lien vers le descriptif du programme
<p>Soutien au secteur culturel et créatif européen</p>	<p>- Aider à sauvegarder la diversité culturelle et linguistique</p>	<p>Projets de Coopération - Renforcement de la capacité des secteurs à agir au niveau transnational - Promotion de la circulation et de la mobilité transnationale Modalité d'action : - Projets de coopération à petite échelle 3 partenaires de 3 pays différents max. 200.000 € (60%) - Projets de coopération à grande échelle 6 partenaires de 6 pays différents max. 2.000.000 € (50%)</p>	<p>EACEA (Agence exécutive Éducation, audiovisuel et culture) http://eacea.ec.europa.eu</p>	<p>Relais Culture Europe http://www.relais-culture-europe.eu</p>
	<p>- Renforcer la capacité à agir de manière transnationale</p>	<p>Réseaux Européens - Promotion de la circulation et de la mobilité transnationale - Favoriser et encourager la diversité culturelle et linguistique - renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs Modalité d'action : Min. 15 membres de min. 10 pays différent max. 250 000 € (80%)</p>		
	<p>- Promouvoir la circulation/ mobilité</p>	<p>Plateformes européennes - favoriser le développement des talents émergents et stimuler la mobilité transnationale et la circulation des œuvres; - contribuer à améliorer la reconnaissance et la visibilité des artistes et des créateurs au moyen d'activités de communication et d'une stratégie de marque (label qualité européen) Modalité d'action : 10 membres établis dans 10 pays éligibles Max. 500.000 € (80 %)</p>		

Objectifs	Mesures du programme	Actions soutenues	Dépenses éligibles
Axe 1 : Recherche, Innovation, PME	1a. Développement d'infrastructures de Recherche et d'Innovation (R&I) pour les DAS - Page 37 <i>Pour « Transition énergétique, efficacité énergétique », 4 thématiques : les biocarburants, la transformation de la biomasse/production H2 et biocarburants, le solaire thermique/thermodynamique, les piles à combustibles et le stockage de l'hydrogène.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux projets de recherche notamment les projets de recherche mutualisés et interdisciplinaires à l'échelle régionale. • Aide à la création et au développement de plate-formes mutualisées. • Appui à la dynamique de réseaux et au développement de projets fédérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement ou construction de bâtiment pour l'accueil d'équipement ou d'équipe de recherche spécialisée. • Équipement scientifique de grande envergure. • Petits équipements et consommables pour à la réalisation du projet. • Frais de personnels scientifiques et techniques dédiés au projet
	1b. Promotion des Investissements des entreprises dans l'innovation et la recherche pour les DAS – p.45 <i>Pour « Transition énergétique, efficacité énergétique » : actions de soutien à la R&D sur les smart grids, de soutien au démonstrateur technologique de la Cité de l'Energie, de création de différents démonstrateurs bâtiments industriels, résidentiels, de formation des artisans, de commande publique sur les bâtiments méditerranéens</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Études de faisabilité, expertises préalables, animation et veille stratégique relative aux DAS ... • Soutien aux projets de R&D : Projets individuels des entreprises, projets collaboratifs • Aide à la mise en œuvre de Plate-formes partenariales • Aide à la création et/ou à la mise en œuvre de Démonstrateurs technologiques: • Soutien à la création de prototypes et développement d'infrastructures de prototypage • Soutien à la mise en place d'expérimentation centrée sur les usages des nouveaux produits ou services • Actions liées au développement de compétences nouvelles nécessaires aux DAS 	Études, frais de RH liés directement au projet, expertises, aménagement, extension ou construction de bâtiment nécessaire au projet, équipements, matériel
	3a. Promotion esprit d'entreprise, en facilitant l'exploitation économique, la création d'entreprises – p.54 <i>Bénéficiaires : les entreprises, les structures porteuses de pépinières, d'incubateurs et d'hôtels d'entreprises, les structures d'accompagnement à la création et à l'accompagnement, les fonds d'ingénierie financière, les chambres consulaires et les syndicats professionnels.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions d'accompagnement à la création et à la pérennisation d'entreprises • Aide à la création et au développement de pépinières, d'incubateurs • Actions d'accompagnement, individuel et/ou collectif, au développement de nouveaux concepts • Actions relatives à la transmission d'entreprises. • Actions de développement de nouveaux modèles d'activités, au développement de l'esprit d'entreprise et de l'entrepreneuriat 	Toutes dépenses matérielles et immatérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet. (Hors frais généraux)
PI 3.d Soutenir la capacités des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et à engager des processus d'innovation.	Développer les PME par les investissement productifs		

Objectifs	Mesures du programme	Actions soutenues	Dépenses éligibles
<p>Axe 2 : Développer l'économie et les services numériques</p>	<p>2b. Développement des produits et services TIC, commerce en ligne et demande TIC – p.81 Bénéficiaires : Les structures privées (Entreprises, association...), publiques et parapubliques</p>	<p>1/ Renforcer les filières régionales du numérique - plates-formes et projets d'innovation structurants ciblés sur les « technologies clefs du numériques » - Développement de produits et projets innovants sur les thématiques : transition énergétique, e-santé, risques/environnement, information géographique ouverte et géoportail mutualisé, mobilité intelligente et durable, e-tourisme, patrimoine culturel, industries créatives et culturelles, « Ville intelligente », éducation et innovation sociale... - Renforcement de l'écosystème des entreprises innovantes du numérique (web, e-commerce, de l'Internet et des Digital Medias, etc),</p> <p>2/ Faire de PACA une terre d'expérimentation et d'innovation sur les usages du numérique - Soutien à des projets d'expérimentation de nouveaux usages numériques - Mise en place de démonstrateurs d'usages et de lieux d'innovations d'usages - Soutien à projets innovants d'usages numériques appliqués à de grands enjeux sociétaux, (le numérique éducatif, l'e-santé et l'autonomie des personnes âgées, la médiation numérique, la participation citoyenne et l'innovation sociale ...)</p> <p>3/ Favoriser la transformation numérique du tissu économique - favoriser la « transformation numérique » des entreprises (études et diagnostics ; actions collectives et opérations partenariales ; cloud computing ;plates-formes « fédérative » de commerce en ligne y compris pour l'ESS, l'artisanat, l'agriculture et la promotion des produits du terroir,</p>	<p>Dépenses matérielles et immatérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet. (Hors frais généraux)</p>

Objectifs	Mesures du programme	Actions soutenues	Dépenses éligibles
Axe 3 : Transition énergétique et valorisation durable des ressources	4a. Promotion de la production et de la distribution de sources d'énergie renouvelable – p.93 (production et distribution de la chaleur) Bénéficiaires : Collectivités locales et leurs groupements, société publique locale, entreprises, PME/PMI, société d'économie mixte, pôles technologiques,...	En matière de production et de distribution de chaleur, le FEDER sera mobilisé pour : <ul style="list-style-type: none"> • soutenir les phases amont des projets, : études, expertises (technique, organisationnelle, sociologique, juridique et financière) pour consolider la capacité des acteurs régionaux, économiques ou collectivités , à développer des projets de programmation énergétique • soutenir la réalisation de projets exemplaires et reproductibles, diffusion et massification à plus long terme : en matière de production, de stockage et de distribution (dont les réseaux) de chaleur et/ou de froid utilisant les énergies renouvelables en privilégiant la biomasse, la thalassothermie et les autres technologies émergentes et non matures ; 	Dépenses matérielles et immatérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet (hors frais généraux) : études, équipements, ressources humaines, communication etc....
	4c. Promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, les bâtiments publics et le logement - p.96 Bénéficiaires : Collectivités locales, établissements publics, bailleurs sociaux, copropriétés, associations, société d'économie mixte, société publique locale, opérateur régional de tiers-investissement, fonds de garantie régional...	<ul style="list-style-type: none"> • phases amont des projets : études, expertises (technique, organisationnelle, sociologique, juridique et financière) actions concourant à augmenter la capacité des acteurs régionaux, collectivités territoriales ou acteurs économiques, à mettre en œuvre des stratégies de massification de la rénovation énergétique à l'échelle de parcs immobiliers • Audits énergétiques et environnementaux patrimoniaux ou sur un ensemble de bâtiments ou sur une zone d'aménagement cohérente en vue de l'élaboration de programmations pluriannuelles de travaux, ingénierie d'aide à la mise en place de montages financiers et techniques innovants, appui à la mise en place et l'animation de démarches territoriales ou sectorielles d'accompagnement à la rénovation énergétique et environnementale visant maîtres d'ouvrages, gestionnaires et usagers. • Investissements dans les travaux (dont l'ingénierie) de réhabilitation énergétique et environnementale exemplaire, visant les meilleurs standards énergétiques • Production de chaleur et/ou froid (sans réseaux de chaleur de distribution externe au bâti) à partir d'énergies renouvelables 	Dépenses matérielles et immatérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet (hors frais généraux).
	4d. Développement et mise en œuvre de systèmes de distribution basse et moyenne tension intelligents- p.106 Bénéficiaires : Clusters, PME, entreprises (groupes), collectivités...	<ul style="list-style-type: none"> • Études et ingénierie (technique, organisationnelle, sociologique, juridique et financière) • Démarches opérationnelles expérimentales de systèmes énergétiques intelligents : animation et pilotage, mobilisation des acteurs et recrutement de participants nécessaires à la bonne opérationnalité des smart grids (particuliers, tertiaires, PME, collectivités, établissements publics), accompagnement et évaluation • Investissements relatifs à différentes briques d'un réseau énergétique intelligent et intégrées de manière partielle ou totale : équipements de production d'énergies renouvelables électriques (liés en partie à des usages d'autoconsommation) et de chaleur et d'efficacité énergétique (dont éclairage public) liés au projet de système énergétique intelligent. • Équipements associés au pilotage centralisé des systèmes énergétique intelligents. • Équipements de stockage y compris méthanation (démonstrateurs, recherche de modèles économiques), équipements et réseaux favorisant la mutualisation des flux énergétiques à l'échelle du territoire ou de l'îlot (électricité, chaleur, gaz) • Veille et diffusion des bonnes pratiques (colloques, brochures, site internet...) 	Dépenses matérielles et immatérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet (hors frais généraux).

Objectifs	Mesures du programme	Actions soutenues	Dépenses éligibles
Axe 3 : Transition énergétique et valorisation durable des ressources	6b. Réponse aux besoins d'investissement dans le secteur de l'eau - p. 120 Bénéficiaires : Collectivités territoriales, syndicats mixtes, établissements publics, organismes d'études ou de recherche, GIP, associations syndicales de propriétaires, associations, fondations, entreprises ayant reçu une concession ou une délégation de service public, sociétés d'aménagement régional, particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration physique des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants ou régional (SAGE, contrats de milieux signés, SOURCE, SRCE, trame bleue) <ul style="list-style-type: none"> - Études d'avant-projet et travaux d'investissement sur continuités écologiques et restauration physique des cours d'eau : Effacement de seuils, équipements de seuils (passes à poissons), gestion du transit sédimentaire, rétablissement du fonctionnement naturel (reméandrage, restauration de la connectivité des berges)... - Études et travaux permettant la restauration physique des milieux aquatiques, projets innovants (morphologie...), projets de restauration du faciès méditerranéen, projets faisant appel à du génie végétal et projets de reconquête de l'espace de mobilité des cours d'eau (exemple des rivières en tresse : Durance, Buëch, Bléone, Asse...), projets de restauration de zones humides... • Programmes opérationnels expérimentaux sur les ressources en eau souterraines <ul style="list-style-type: none"> - Études d'avant-projet et travaux d'expérimentation dans la gestion dynamique des aquifères pour la préservation et l'exploitation des ressources en eau souterraines : Investissements liés aux forages d'essais, aux stations de mesures et de suivi, aux expériences de dé-pollutions, et à la modélisation hydrogéologique. 	Dépenses matérielles et immatérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet (hors frais généraux).
	6d. Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes - p.128 Bénéficiaires : collectivités territoriales et leurs groupements, gestionnaires de réseaux et infrastructures de transports, gestionnaires d'espaces naturels, structures de gestion des milieux, syndicats, associations,	Lutter contre la fragmentation du territoire et de restaurer les continuités écologiques : <ul style="list-style-type: none"> • Équipements et travaux, y compris étude préalable favorisant les continuités et la perméabilité des infrastructures linéaires, • Travaux sur les espaces périphériques maillant des trames vertes urbaines et périurbaines (ouvertures de liaisons piétonnes végétalisées, haies urbaines, prairies fleuries,...) • Acquisition d'espaces présentant un intérêt écologique reconnu, et nécessaires à la restauration de grandes continuités écologiques au regard des infrastructures de transport, • Actions s'inscrivant dans la stratégie régionale opérationnelle de protection des espèces et des habitats, et permettant de réduire la mortalité faunistique le long des réseaux, et les disparitions d'espèces et d'habitats patrimoniaux, de porter à connaissance les enjeux de connexions et de patrimonialité auprès des porteurs de projets et aménageurs. • Investissements pour la gestion de l'accueil du public et limitation du dérangement et de la destruction des espèces et habitats. 	Dépenses matérielles et immatérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet (hors frais généraux).

Objectifs	Mesures du programme	Actions soutenues	Dépenses éligibles
<p>Axe 4 : problématiques urbaines intégrées Uniquement pour : - Marseille Métropole - Nice Métropole - Toulon métropole</p>	<p>4e. Promotion des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour les zones urbaines – p.142</p> <p>Bénéficiaires : Tout type d'acteurs (structures privées, publiques, para publiques...) portant une action contribuant à la réalisation de l'objectif dans les quartiers prioritaires des 3 agglomérations.</p>	<p>Actions visant à désenclaver les quartiers prioritaires par la mise en œuvre de transports durables et innovants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • études et aménagements pour des pôles d'échanges multimodaux à l'échelle du quartier, • études et aménagements pour des cheminements piétonniers et cyclables connexes aux transports en commun, parc à vélos • amélioration de la desserte des quartiers par les transports en commun (études, aménagements), • actions (études, équipements, aménagements) en faveur du développement des véhicules électriques ou hybrides (exemple : expérimentation d'un bus hybride sur une nouvelle ligne desservant un quartier prioritaire) • actions visant à améliorer l'information des populations des quartiers sur la mobilité urbaine durable (exemple : création d'outils numériques, aménagement ou équipements d'espaces dédiés à l'information) • Auto-partage de véhicules électriques, points de charge électrique • Actions favorisant l'accessibilité de la population à l'échelle globale de l'agglomération, mise en place d'une tarification combinée et d'une monétique adaptée, aménagement d'espaces dédiés au covoiturage dans les parcs relais 	<p>Dépenses matérielles et immatérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet (hors frais généraux).</p>
	<p>8a. Création de pépinières d'entreprises, aides à l'investissement en faveur des indépendants, des micro-entreprise – p. 145</p> <p>Bénéficiaires : Tout type d'acteurs (structures privées, publiques, para publiques...) portant une action contribuant à la réalisation de l'objectif dans les quartiers prioritaires des 3 agglomérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions visant à soutenir la création d'entreprises : création de lieux d'accueil adaptés de type incubateurs et pépinières (études, aménagements, équipements, travaux), actions de requalification de locaux vacants, abondement de prêts d'honneur ou micro crédit, accompagnement individuel ou collectif à la création et à l'installation d'entreprises, soutien aux démarches d'entrepreneuriat portées par des structures de types couveuses ou coopératives d'activités, réhabilitation de certaines friches industrielles en lieu d'accueil d'entreprises qui permette de créer les conditions d'une meilleure couture urbaine entre différentes zones de projet • Actions visant à favoriser l'ancrage dans les quartiers de secteurs porteurs en création d'emplois : soutien aux projets collectifs, accompagnement individuel des entreprises, études ; • Actions visant la revitalisation économique et la dynamisation du commerce de proximité et de l'artisanat dans les quartiers : accompagnement individuel et collectif, études, développement du petit commerce, etc... • Soutien aux initiatives locales visant à encourager le recrutement de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires et de structurer les filières créatrices d'emploi : forum emploi, création d'espace d'initiative économique et de l'emploi 	<p>Dépenses matérielles et immatérielles nécessaires à la mise en œuvre du projet (hors frais généraux).</p>
	<p>9a. Améliorer l'offre de services sociaux dans les quartiers prioritaires – p.154</p> <p>Bénéficiaires : Tout type d'acteurs (structures privées, publiques, para publiques...) portant une action contribuant à la réalisation de l'objectif dans les quartiers prioritaires des 3 agglomérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • création ou extension de lieux d'accueil pour les enfants en bas âge, • création de lieux d'accueil de proximité (accompagnement des démarches individuelles, plateformes linguistiques, centre social, régie de quartier, services sociaux innovants, etc...), • création ou extension de maisons de santé, • création ou réhabilitation de lieux de proximité du service public de l'emploi et l'accompagnement vers l'emploi des publics en parcours d'insertion professionnelle, • création ou extension de résidences sociales, • développement de nouveaux services solidaires type garage solidaire, restaurant associatif,... • intervention sur des bâtiments pour favoriser le logement des communautés marginalisées (rénovation et changement d'usage de bâtiments existants, résorption d'habitat indigne, locaux d'accueil et sanitaires, habitat adapté, village d'insertion, terrains familiaux locatifs...) 	<p>Dépenses matérielles et immatérielles (hors frais généraux) nécessaires aux projets retenus</p>

Objectifs	Mesures du programme	Actions soutenues	Dépenses éligibles
<p>Axe 5 : Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie (FSE régional)</p> <p>Bénéficiaires : Collectivités territoriales, services de l'Etat, établissements publics, organismes consulaires, organismes de formation, entreprises, associations...</p>	<p>10.1. Améliorer la qualité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation au service de publics, tout au long de la vie – p. 170</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'orientation et de formation : Conception, amélioration des outils d'information, sur les métiers, les formations ; Mise en place d'une animation territorialisée • Structuration et professionnalisation du réseau des acteurs de l'orientation : perfectionnement du diagnostic sur les publics ; Mise en réseau des structures • Proposition de services et des prestations innovants favorisant l'accompagnement des parcours d'insertion et de mobilité professionnels : Renforcement des dispositifs d'accompagnement génériques ; Développement d'outils d'accompagnement expérimentaux 	<p>Dépenses matérielles et immatérielles (hors frais généraux) nécessaires aux projets retenus</p> <p>Appels à projets spécifiques en cas de besoins identifiés, sinon dossier de demande d'aide au fur et à mesure de la programmation</p>
	<p>10.2. Augmenter l'accès à une première qualification et l'élévation du niveau de formation des personnes les plus éloignées de l'emploi – p.173</p>	<ul style="list-style-type: none"> • actions de formation qualifiante et parcours de formation professionnels, • dispositifs de rémunération des personnes suivant une formation cofinancée par le FSE et non indemnisées par ailleurs, c'est-à-dire n'ayant pas de droits ouverts au titre l'assurance chômage et qui sans l'octroi de cette rémunération serait dans l'incapacité de suivre cette formation, • actions de formations innovantes et exemplaires en lien avec les besoins des entreprises et des territoires, • actions d'accompagnement des publics susceptibles de décrocher de leur parcours de formation, • actions d'adaptation et d'innovation pédagogique afin de conforter le lien entre la formation et le monde économique et l'adaptation aux nouveaux marchés, • actions de formation préparatoires à l'entrée dans un institut agréé du sanitaire ou du social, permettant d'augmenter les chances de réussite des personnes de bas niveau de qualification • actions en faveur de l'élargissement de l'offre de formation en fonction des besoins des jeunes et des entreprises, • actions permettant d'assurer la maîtrise des savoirs de base pour tous et les compétences clés, actions de lutte contre l'illettrisme, • actions de mise à niveau, et plus spécifiquement actions en faveur des personnes handicapées, • accompagnement individualisé et suivi à l'issue de la formation, • accompagnement individualisé des candidats dans leur parcours et obtention d'une qualification par la voie de la reconnaissance des acquis de l'expérience 	
	<p>10.3. Augmenter l'accès des publics sous-main de justice et des jeunes ayant le moins d'opportunités dans des actions d'accompagnement, d'orientation et de formation – p.175</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de remise à niveau, d'accompagnement, d'orientation, de pré-qualification, de qualification et de préparation à la sortie pour les détenus • Actions d'orientation, d'accompagnement et de formation à destination des personnes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'administration pénitentiaire et des personnes très désocialisées suivies par les missions locales ou Pôle Emploi • Actions de validation de projets professionnels et de l'expérience • Actions d'appui aux décideurs et aux opérateurs en termes de structuration, de professionnalisation et de mise en réseau des structures accompagnant les personnes sous-main de justice et les publics ayant le moins d'opportunité 	
	<p>10.4. Augmenter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés demandeurs d'emploi – p. 177</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions visant à soutenir l'accès à la formation professionnelle des jeunes diplômés primo-demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés pour entrer dans le monde du travail, en y intégrant éventuellement une mission professionnelle à l'étranger, • Actions d'accompagnement des jeunes diplômés en difficulté d'insertion professionnelle dans la définition et la validation de leur projet professionnel, 	

Programme Opérationnel National du Fonds social Européen – PON FSE

Développement de l'emploi et de la formation professionnelle - <http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr> 1/3

Objectifs	Mesures du programme	Type d'action financées	Bénéficiaires
Axe 1 : Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	8.1. Augmenter le nombre de participants D.E ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental - p.28	a) L'accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi b) L'aide à la mobilité géographique	Service public de l'emploi entendu et tout acteur du placement, entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires, collectivités territoriales, OPCA, partenaires sociaux, ARACT...
	8.7.1. Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises - p.34	a) Des modalités renouvelées d'accompagnement personnalisé b) Le développement des services via les nouvelles technologies c) L'innovation dans la relation aux employeurs et dans l'appui au recrutement d) La mise en réseau au profit d'une meilleure coordination des interventions en direction des employeurs e) Capitalisation des expérimentations conduites, des nouvelles méthodologies développées et diffusion des bonnes pratiques	Service public de l'emploi entendu au sens large et tout acteur du placement Groupes cibles : conseillers du service public de l'emploi entendu au sens large
	8.7.2 Augmenter le nombre de conseillers formés à de nouveaux services et aux nouvelles modalités d'accompagnement pour améliorer leur expertise du fonctionnement du marché du travail p.35	a) L'amélioration de la personnalisation de l'accompagnement en direction des demandeurs d'emploi b) L'adaptation de l'offre de services aux entreprises c) Formations relatives au suivi caractéristiques et des résultats des participants.	
	10.1.1 Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire - p.40	a) Le développement d'actions de prévention de l'échec scolaire b) Le renforcement de l'ingénierie et de la mise en réseau	Établissements publics, établissements d'enseignement publics et privés, Groupements d'Intérêt Public (GIP), établissements publics scientifiques, culturels et professionnels (universités), structures de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire
	10.1.2 Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans « décrocheurs » accompagnés - p.40	a) Le renforcement du repérage des jeunes en situation de décrochage scolaire b) Le soutien et l'accompagnement des publics en situation de décrochage	
	8.3.1 Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs accompagnés - p.46	a) L'appui à l'émergence et à l'accompagnement des projets de création ou de reprise d'activité b) L'accompagnement post-crédation /reprise d'une activité	Chambres consulaires, opérateurs spécialisés dans le champ de la création/reprise, dispositifs locaux d'accompagnement
	8.3.2 Mutualiser les pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité- p.46	a) La mutualisation de l'offre de services des différents acteurs qui soutiennent la création et la reprise d'activités b) La professionnalisation des collaborateurs salariés et bénévoles des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises	Chambres consulaires, opérateurs spécialisés dans le champ de la création/reprise d'activité

Programme Opérationnel National du Fonds social Européen – PON FSE

Développement de l'emploi et de la formation professionnelle - <http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr> 2/3

Objectifs	Mesures du programme	Type d'action financées	Bénéficiaires	
Axe 2 : Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels	8.5.1 Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations - p. 55	<ul style="list-style-type: none"> a) Le développement d'actions de veille prospective territoriale et sectorielle et l'exploitation partagée de leurs résultats b) L'accompagnement des employeurs, du personnel d'encadrement, des représentants du personnel et des partenaires sociaux dans l'anticipation des mutations et la gestion des ressources humaines c) Le renforcement de la concertation et du dialogue social d) Le développement du dialogue social territorial et de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau territorial e) Renouvellement de l'ingénierie de formation 	Entreprises, structures associatives, branches professionnelles, chambres consulaires, collectivités territoriales, OPCA, partenaires sociaux, ARACT, Maisons de l'Emploi	
	8.5.2 Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle - p. 56	actions d'accompagnement des dirigeants d'entreprises (chefs d'entreprise et encadrement) à la mise en œuvre de mesures favorables à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes		
	8.5.3 Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation : les moins qualifiés, les femmes et les seniors - p.57	<ul style="list-style-type: none"> a) Les actions permettant de réunir les conditions et pré-requis d'un accès effectif à la formation des salariés qui en sont le plus éloignés. b) les actions destinées à la construction de parcours intégrés de formation et à la valorisation des compétences acquises c) Le soutien aux actions relevant du plan de formation et de la professionnalisation ciblant tout particulièrement les actions de formation qualifiante et certifiante d) Le développement de l'ingénierie de formation 	Entreprises, structures associatives, partenaires sociaux, OPCA, Aract	
	8.5.5 Développer l'emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins touchés par les restructurations pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation - p.58	<ul style="list-style-type: none"> a) Le développement et la coordination des démarches de revitalisation des territoires confrontés à de multiples licenciements économiques d'entreprises non soumises à l'obligation de revitalisation b) La réduction des effets des licenciements sur les territoires concernés 	Entreprises, structures associatives, branches professionnelles, chambres consulaires, collectivités territoriales, OPCA, partenaires sociaux, ARACT, opérateurs de la création et de la reprise d'entreprises, réseaux d'entreprises	
	8.6 Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprises visant notamment à améliorer les conditions de travail des seniors - p.64	<ul style="list-style-type: none"> a) mobilisation des acteurs économiques et sociaux sur les enjeux du vieillissement actif b)Le développement d'outils, de pratiques et de plans favorables au maintien dans l'emploi des seniors c) L'appui à la mise en place des dispositifs publics qui permettent de valoriser l'expérience et les compétences des seniors d) Le lancement et la mise en œuvre d'actions expérimentales et innovantes relatives au vieillissement actif 	Établissements publics, entreprises, Structures associatives, groupements d'entreprises, OPCA, branches professionnelles, partenaires sociaux, ANACT et ARACT Public cibles : salariés seniors âgés de plus de 54 ans	

Programme Opérationnel National du Fonds social Européen – PON FSE

Développement de l'emploi et de la formation professionnelle - <http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr> 3/3

Objectifs du programme	Mesures du programme	Type d'action financées	Bénéficiaires
Axe 3. Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	9.1.1 Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale - p.70	a) La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne b) L'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes très désocialisés c) L'amélioration de l'ingénierie de parcours d) La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi e) Le développement de la responsabilité sociale des entreprises (intégration de publics très éloignés de l'emploi) f) La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)	Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, et en particulier : les Départements, les structures porteuses d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi, les acteurs du service public de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, les structures offrant des solutions pour la levée de freins sociaux ou professionnels à l'emploi, ... ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics et privés
	9.1.2. Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre d'insertion - p.72	Les projets de coordination de l'offre d'insertion au plan territorial : Appui à la définition et à la mise en œuvre des pactes territoriaux d'insertion ; Réalisation de diagnostics, d'études, d'outils, permettant d'apporter une vision partagée ; Création, développement expérimentations d'outils de coordination notamment s'appuyant les TIC	
	9.1.3. Développer les projets d'innovation sociale afin notamment de renouveler l'offre d'insertion - p.72.	a) Les projets porteurs de réponses nouvelles à des besoins émergents : En matière de renouvellement de l'offre d'insertion, ces innovations peuvent concerner le service rendu en matière d'accompagnement vers l'emploi, les modes de construction des parcours d'insertion, de coordination des acteurs et des étapes de parcours, d'implication des personnes bénéficiaires, de mobilisation des employeurs b) Les projets innovants eu égard aux défis environnementaux	Tout acteur porteur d'un projet innovant dont les structures et les réseaux d'utilité sociale Publics cibles : Toutes les personnes, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap

PDR FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Économique Rural)

Mesures ouvertes pour le PDR PACA	Type d'intervention et dispositif
Art.14 Transfert de connaissances et actions d'information 1,25 millions d'€	1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences
	1.2 Projets de démonstration et actions d'informations en agriculture et en sylvicultures (appels à projets régulier)
Art.17 Investissements physiques 43,5 millions d'€	4.1 Modernisation des serres maraîchères et horticoles, des aires de culture hors sol de plein air et des pépinières de plein champ 4.1.1 Modernisation des exploitations d'élevage 4.1.2 Modernisation des exploitations du secteur végétal 4.1.3 Investissements pour la performance énergétique des exploitations agricoles 4.1.4 Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole 4.1.5 Investissements pour la rénovation des vergers 4.1.6 Investissements pour l'installation
	4.2 Investissements en faveur de la transformation, commercialisation des produits agricoles - PME de l'Industrie agroalimentaire
	4.3.1 Modernisation des infrastructures hydrauliques agricoles et retenues de substitution 4.3.2 Développement de nouveaux réseaux d'irrigation agricole 4.3.3 Desserte forestière 4.3.4 Aires de lavage et systèmes de traitement des effluents phytosanitaires
Art.19 Développement des exploitations agricoles et des entreprises 25,11 millions d'€	6.1 Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs et Ingénierie financière pour soutenir l'installation 6.1.1 Dotation jeunes agriculteurs / 6.1.2 Prêts bonifiés attribués aux nouveaux installés / Fonds de garantie pour l'accès au foncier
	6.3 Aide au démarrage et au développement des petites exploitations (pour les 40 ans et plus)
	6.4 Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles (Tourisme)
Art.20 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 54,33 millions d'€	7.1 Soutien à l'élaboration d'un plan de développement des communes et plan de protection et de gestion des sites N2000 et à HVN Élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) sur les sites Natura 2000
	7.4.1 Service de base pour l'économie et la population rurale (village de moins de 3500 habitants) 7.4.2 Modernisation des réseaux hydrauliques et retenues de substitution
	7.6.1 Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs 7.6.2 Aide aux équipements pastoraux collectifs et aux études pastorales 7.6.3 Animation NATURA 2000 7.6.4 Contrats NATURA 2000 - en milieux non-agricoles et non-forestiers et en milieux forestiers 7.6.5 Conservation, actions culturelles et mise en valeur du patrimoine rural à petite échelle
Art.24 Prévention et réparation des dommages causés aux forêts par des incendies, des catastrophes naturelle...	8.3.1 Défense des forêts contre les incendies 8.3.2 Protection contre les risques naturels en forêts de montagne 8.4 Reconstitution des peuplement forestiers

PDR FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Économique Rural)

Mesures ouvertes pour le PDR PACA	Type d'intervention et dispositif
5,77 millions d'€	
Art.26 Investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers 1,20 millions d'€	<p>8.6 Investissements dans de nouvelles techniques forestières et dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers</p> <p>8.6.1 Aide à l'équipement et à la modernisation des entreprises sylvicole et d'exploitation forestière</p>
Art.29 Agriculture biologique 17,99 millions d'€	<p>11.1 Conversion à l'agriculture biologique</p> <p>11.2 Maintien de l'agriculture biologique</p>
Art.35 Coopération 7,38 millions d'€	16.1 Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI
	16.2 Projets pilotes / Nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie
	16.4 Coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place de plateformes de distribution / Activités de promotion dans un contexte local relatives au développement de circuits d'approvisionnement courts et des marchés locaux
	Mise en place de nouveaux modes de distribution pour la vente directe aux consommateurs / Mise en place de plate-formes d'approvisionnement pour la restauration hors domicile
	16.5 Opérations coopératives d'amélioration d'utilisation de la ressource en eau et des modes de gouvernance
	16.7 Mise en œuvre, en particulier par des partenariats public-privé, de stratégies locales de développement
Art.21 LEADER 24,4 millions d'€	16.7.1 Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel
	16.7.2 Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt
	16.8 Conception de plans de gestion forestière ou d'instruments équivalents
	19.1 Soutien préparatoire et Renforcement des capacités
	19.2 Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement (SLD)
	19.3 Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du GAL (Inter-territoires & Transnationale)
	19.4 Frais de fonctionnement et animation relatifs à la stratégie locale de développement.

POIA - Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif des Alpes

34 millions d'€

Objectifs du programme	Axe du programme	Mesures du programme	Type d'actions	Structure gestionnaire du programme
Répondre aux problématiques spécifiques du massif par une approche centrée sur les enjeux environnementaux pour une croissance durable dans les Alpes	Axe prioritaire 1 : Valoriser les ressources naturelles et patrimoniales vers une diversification des activités 24 millions d'€	Objectif Spécifique 1 : Valoriser les ressources naturelles et culturelles du massif	- ingénierie de développement des activités de loisir et de découverte - aménagement de sites et d'infrastructures - etc.	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur http://europe.regionpaca.fr
		Objectif Spécifique 2 : Accroître l'offre de bois d'œuvre local transformé dans les Alpes	- Moderniser et développer les entreprises de premières et seconde transformation du bois - Accroître la visibilité de la qualité du produit - Encourager les solutions innovantes de transformation du bois	
		Objectif Spécifique 3 : Améliorer la performance énergétique des hébergements touristiques et des logements saisonniers	- investissements pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments - Ingénierie énergétique	
	Axe prioritaire 2 : Protéger les populations, les espèces et les territoires face aux risques naturels et aux pressions anthropiques 8 millions d'€	Objectif Spécifique 4 : Étendre la gestion intégrée des risques naturels sur le massif	- Animation des territoires alpins de gestion intégrée des risques naturels - Prévisions, prévention et gestion de crise	
		Objectif Spécifique 5 : Accroître l'innovation et les connaissances sur les risques naturels en montagne en renforçant la recherche-action	- Animation d'interface scientifique et technique - Projet de recherche-action visant la production de connaissances et d'innovation organisationnelle	
		Objectif Spécifique 6 : Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines	- production et gestion de connaissances - restauration et conservation des habitats - animation territoriale	

POP RHONE - Programme Opérationnel Plurirégional Rhône-Saône

Objectifs du programme	Axe du programme	Mesures du programme	Type d'actions	Structure gestionnaire du programme	Date de lancement
<p>- Concilier la prévention des inondations et les pressions d'un développement urbain et des activités humaines en zone inondable</p> <p>- Respecter et améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>- Assurer un développement économique de long terme</p>	<p>Axe I – Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation 9,22 millions d'€</p>	<p>5.2 promouvoir des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe</p>	<p>5.2.1 <i>diminuer le coût des dommages économiques potentiels des inondations du Rhône et de la Saône</i></p>	<p>Préfecture de bassin et Conseil Régional Rhône Alpes http://www.p-lanrhone.fr</p>	<p style="text-align: center;">2nd semestre 2015</p>
			<p>5.2.2 : <i>Développer la connaissance et maintenir le nombre de personnes sensibilisées et mobilisées aux risques d'inondation</i></p>		
	<p>Axe II - Soutenir le développement d'une mobilité durable sur le territoire 16,31 millions d'€</p>	<p>4.5 : promouvoir des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous les territoires, en particulier les zones urbaines, incluant la promotion d'une mobilité urbaine durable et des mesures d'adaptation (mitigation)</p>	<p>4.5.1 : <i>développer le cyclotourisme le long du Rhône et de la Saône et organiser l'accueil touristique sur des territoires porte d'entrée</i></p>		
			<p>4.5.2 : <i>augmenter le nombre d'entreprises reportant leur mode d'acheminement vers la voie d'eau pour limiter les émissions de CO2</i></p>		
			<p>4.5.3 : <i>augmenter la capacité de réparation navale et sa performance environnementale</i></p>		
			<p>4.5.4 : <i>augmenter la capacité de transport fluvial du Canal du Rhône à Sète et améliorer les conditions de navigation sur l'ensemble du bassin</i></p>		
			<p>4.5.5 : <i>développer des conceptions innovantes de bateaux propres par le biais d'expérimentations</i></p>		
	<p>Axe III – Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques sur le bassin Rhône Saône 6,48 millions d'€</p>	<p>6.4 : protection et restauration de la biodiversité et des sols et promotion des services liés aux écosystèmes y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes</p>	<p>6.4.1 : <i>préserver la biodiversité par le maintien et la restauration d'habitats humides</i></p>		
			<p>6.4.2 : <i>améliorer les fonctionnalités écologiques de l'axe Rhône Saône par la production et le partage de connaissance</i></p>		